

**Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime
SYRES 17**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à 9 h 30,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à l'Annexe du Conseil départemental à Saintes, sous la présidence de Madame de ROFFIGNAC.

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de membres : 11

Présents : 7

Votants : 8

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Françoise de ROFFIGNAC	α	
Monsieur Stéphane CHEDOUTAUD (pouvoir à Mme de Roffignac)		α
Monsieur Gilles GAY	α	
Monsieur Guillaume KRABAL		α
Monsieur Jean PROU		α
Madame Aurélie ROCHETEAU	α	
Monsieur Julien CHENIN	α	
Monsieur Gaël GOULEVANT	α	
Monsieur Luc GENEAU DE LAMARLIERE		α
Monsieur Patrice FOUCHER	α	
Monsieur David MEZEL	α	

Autre que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Monsieur Jean-Philippe ROUSSEAU - ASA de Benon		α
Monsieur Thierry BOUCARD - ASA d'Irrigation des Roches		α
Monsieur François GEAY - EPMP-OUGC Marais Poitevin		α
Monsieur Gilles BRICHET - FDAAPPMA 17		α
Madame Elodie LIBAUD - Conseil départemental		α
Madame Kristell PICHODOU - Conseil départemental	α	
Madame Anaïs MOISON - CIA 17-79		α
Monsieur Valentin POMMIER - CIA 17-79	α	
Monsieur Fabien POUSSIN - SYRES 17	α	
Monsieur Clément BERACOCHEA - SYRES 17	α	
Monsieur Éric RENVERSEAU - Conseil départemental	α	
Monsieur Sylvain POULARD - Payeur départemental	α	

M. Julien...CHENIN..... a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Vote du compte de gestion 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le compte de gestion 2024 établi et présenté par M. Sylvain Poulard, Payeur départemental,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

DECIDE

- d'approuver le compte de gestion 2024.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

La présidente du SYRES 17



Françoise DE ROFFIGNAC



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	93 000,00	142 600,00	235 600,0
Titres de recette émis (b)	13 035,00	122 946,64	135 981,6
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	13 035,00	122 946,64	135 981,6
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	93 000,00	142 600,00	235 600,0
Mandats émis (f)	17 078,82	125 463,72	142 542,5
Annulations de mandats (g)		465,72	465,7
Dépenses nettes (h = f - g)	17 078,82	124 998,00	142 076,8
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	4 043,82	2 051,36	6 095,1



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21000 - SYRES17

Exercice 202

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	79 137,90		-4 043,82		75 094,08
Fonctionnement	10 259,75		-2 051,36		8 208,39
TOTAL I	89 397,65		-6 095,18		83 302,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	89 397,65		-6 095,18		83 302,47